

# UN MANDAT AU SERVICE DE L'AUDE

**2020-2023**



**GISÈLE  
JOURDA**

**VOTRE SÉNATRICE**



# EDITORIAL

## Cher-e-s Collègues,

Ces années 2020 à 2023 ont marqué un réel tournant dans nos vies. Si le COVID s'était déjà chargé de nous rappeler les limites de notre humanité, nos fragilités en matière de sécurité sanitaire, de souveraineté industrielle et d'organisation de notre appareil administratif, la guerre en Ukraine a montré que, pire que la maladie, le mal était humain. La guerre a engagé son cortège funeste aux portes de l'Europe et, pour nos quotidiens éloignés (même si pas tant que cela), l'inflation délirante des prix et l'appauvrissement de nos concitoyens. Rajoutez à cela la guerre au Proche-Orient et vous avez le tableau fou que ces dernières années viennent de dessiner.

### FACE À CE TRISTE TABLEAU, LA PROXIMITÉ AU COEUR

Vous me trouverez pessimiste et vous aurez sans doute raison ! J'espérais, après mon dernier bilan de mandat, pouvoir vous rendre compte d'éléments positifs. Il n'en est malheureusement rien, ou bien peu de choses. Le contexte international est inquiétant. La politique nationale est déroutante. Aujourd'hui seule la proximité rassure, et je m'y accroche. C'est d'ailleurs le fil conducteur de mon mandat : être au quotidien auprès des audoises et des audois, à leur écoute, à la hauteur de leur confiance.

### SE MOBILISER POUR NOTRE ARMÉE, POUR NOS SOLDATS, POUR LEURS FAMILLES

Le choix de la Commission des Affaires étrangères n'est pas pour moi anodin. Nous avons, dans l'Aude, le 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3e RPIMa) à Carcassonne, ainsi que le 4ème Régiment Etranger à Castelnaudary. L'armée nous est donc familière. Et comme elle a la lourde tâche de nous protéger, il est essentiel que nous nous mobilisions pour elle.

Cela veut dire se mobiliser pour encadrer son action à l'étranger : dispose-t-elle de moyens suffisants pour ses missions et sa sécurité? La présence de bases militaires se justifie-t-elle toujours? Les interventions sont-elles pertinentes?

Cela veut dire également qu'il faut se mobiliser pour accompagner plus largement les soldats : leurs familles, les soldats blessés et favoriser l'engagement des réservistes. À la lecture de ce bilan de mandat, vous verrez, je l'espère, à quel point mon investissement en ce sens a été entier.

### DÉSENCLAVER NOTRE TERRITOIRE : LES ENJEUX DE TRANSPORTS, DE SANTÉ, DE SERVICES PUBLICS

S'il est une priorité de mon mandat, c'est de tout mettre en oeuvre pour désenclaver notre département. La ligne aérienne Carcassonne-Paris, c'est la promesse d'un accès facilité, d'entreprises et d'emplois créés, de synergies libérées. La lutte contre la désertification médicale et la mobilisation pour la présence postale sont des enjeux de maintien de services publics au plus près des besoins de nos concitoyens, mais également de nos communes. Cette désertification est un mal silencieux qui s'étend, et nous devons nous mobiliser contre elle. Ce bilan vous retrace quelques éléments de cette mobilisation.

### ENVIRONNEMENT : DÉPOLLUTION DES SOLS, GESTION DE L'EAU, RÉSERVES NATURELLES, ZAN

Enfin, ce bilan revient sur nombre de mes engagements, au premier rang desquels le combat pour la dépollution des sols, l'avenir de la gestion de l'eau, mon soutien à la création de réserves naturelles, l'objection Zéro artificialisation nette etc...

Vous l'aurez compris, je tiens à être à votre écoute, et je suis très fière de la confiance que vous me témoignez.



# SOMMAIRE

- 
- 
- 04** **Les chiffres-clés**  
Trois ans de mandat en chiffres  
Textes de loi et rapports signés et cosignés
- 06** **Sécurité des élus**  
Priorité au renforcement  
de la sécurité des élus.
- 08** **Protection de nos agriculteurs**  
Il y a urgence à protéger nos agriculteurs face aux changements  
climatiques et aux conséquences géopolitiques
- 10** **Mes interventions sur les sujets agri**  
Mon action en faveur des enjeux agricoles  
de notre département
- 12** **Aux côtés de nos forces de sécurité & de secours**  
Police, gendarmeries, corps d'armées... Mes  
propositions pour nos forces de sécurité
- 14** **Le Sénat au plus près du terrain**  
Retour sur la mission d'information sur les risques  
climatiques & nos régimes d'indemnisation
- 16** **Porter la voix des territoires ruraux**  
Je m'engage aux côtés des communes et des  
habitants de la ruralité.
- 18** **Orbiel : le défi de la dépollution**  
Retour sur notre mobilisation pour prévenir les  
risques liés aux pollutions industrielles
- 20** **Faut-il rendre le vote obligatoire ?**  
Mes propositions pour associer l'ensemble de  
nos concitoyens à la vie politique
- 22** **Protéger les professions indépendantes**  
Retour sur les difficultés des indépendants face  
aux dysfonctionnements du RSI
- 28** **Investie à l'internationale**  
Consultez mes travaux en commission des  
affaires étrangères et mes déplacements
- 30** **Défense nationale & européenne**  
Consultez mon travail en commission affaires  
étrangères et mes déplacements
- 32** **Militer pour une Europe puissante**  
Brexit, politique de voisinage et Nouvelles routes  
de la soie : exigeons des politiques ambitieuses !
- 34** **Espace Schengen : quelles perspectives ?**  
Mes travaux sur les accords de Schengen et les  
enjeux grandissant des migrations en Europe
- 36** **Je m'engage pour les Outre-mer**  
Emplois et pratiques sportives : retour sur les  
travaux de la Délégation aux outre-mer
- 38** **Mon équipe parlementaire**  
Retrouvez les membres de mon équipe  
parlementaire, au Sénat et en circonscription.

# LES CHIFFRES- CLÉS DE CES 3 ANS AU SÉNAT

## TROIS ANS DE MANDAT EN CHIFFRES

	<b>XX</b> PROPOSITIONS DE LOI OU DE RÉSOLUTION DONT JE SUIS L'AUTEUR		<b>XX</b> AMENDEMENTS DÉPOSÉS OU CO-SIGNÉS
	<b>XX</b> PROJETS DE LOI OU DE RÉSOLUTION DONT JE SUIS CO-SIGNATAIRE		<b>XX</b> RAPPORTS LÉGISLATIFS OU RAPPORTS D'INFORMATION
	<b>XX</b> INTERVENTIONS EN SÉANCE		<b>XX</b> QUESTIONS ORALES & D'ACTUALITÉ
	<b>XX</b> INTERVENTIONS EN COMMISSION		<b>XX</b> QUESTIONS ÉCRITES
	<b>XX</b> GROUPES D'ÉTUDE ET D'AMITIÉ		<b>XX</b> COMMISSIONS D'ENQUÊTE & MISSIONS D'INFORMATION

## SEPTEMBRE 2020 - DÉCEMBRE 2020



### Propositions de loi ou de résolution dont je suis l'auteur

- ★ pour refonder la politique de gestion et de protection des sites et sols pollués en France
- ★ pour demander la relance du processus d'élaboration d'une directive européenne sur la protection des sols et la prévention de leur dégradation par les activités industrielles et minières



### Propositions de loi ou de résolution dont je suis cosignataire

- ★ pour demander la mise en place d'un Agenda rural européen
- ★ pour encadrer les services publics de La Poste
- ★ pour protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels



### Rapports dont je suis l'auteur

- ★ rapport d'information : La France peut-elle contribuer au réveil européen dans un XXIe siècle chinois ?
- ★ avis budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2021 sur la gendarmerie

## JANVIER 2021 - DÉCEMBRE 2022



### Propositions de loi ou de résolution dont je suis cosignataire

- ★ pour une politique départementale de lutte contre l'illectronisme
- ★ pour encadrer l'intervention des cabinets de conseil privés dans les politiques publiques
- ★ pour garantir l'égalité d'accès aux soins
- ★ pour créer une loi de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements et garantir la compensation financière des transferts de compétences
- ★ pour titulariser les accompagnants d'élèves en situation de handicap et les assistants d'éducation
- ★ pour rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux et garantir l'accès à la santé pour tous
- ★ pour instaurer un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé
- ★ pour résorber la précarité énergétique
- ★ pour tendre vers la parité réelle des mandats électoraux et des fonctions électives



### Rapport dont je suis l'auteur

- ★ avis budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2022 sur la gendarmerie

## JANVIER 2023 - SEPTEMBRE 2023



### Propositions de loi ou de résolution dont je suis l'auteur

- ★ proposition de loi visant à rendre le vote obligatoire
- ★ proposition de résolution sur la gestion des déchets dans les outre-mer



### Propositions de loi ou de résolution dont je suis cosignataire

- ★ pour pérenniser et réformer les zones de revitalisation rurale
- ★ pour renforcer le service civique
- ★ pour interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans
- ★ pour renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement
- ★ pour renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport



### Rapports dont je suis l'auteur

- ★ rapport : Comment donner suite à la Conférence sur l'avenir de l'Europe ?
- ★ rapport : Oman et Émirats arabes unis au prisme de la stratégie française au Moyen-Orient
- ★ rapport : Quelle stratégie française dans le golfe de Guinée ?
- ★ rapport : La gestion des déchets dans les outre-mer
- ★ avis budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2023 sur la gendarmerie
- ★ avis sur le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur

# PRIORITÉ AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES ÉLUS

## UN ENGAGEMENT À QUEL PRIX ?

Chacun d'entre nous en fait le constat, **les agressions et violences commises contre les élus locaux sont de plus en plus récurrentes**. Selon les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur :

**35%** D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VIOLENCES VERBALES ET PHYSIQUES CONTRE LES ÉLUS

**7/10** IL S'AGIT DE MENACES, D'INJURES OU D'OUTRAGES DANS 7 CAS SUR 10

**160** FAITS DE VIOLENCES PHYSIQUES EN 2022, UN CHIFFRE STABLE MAIS QUI RESTÉ INTOLÉRABLE

Derrière ces statistiques, froides et graves, il y a surtout des femmes et des hommes qui, par sens du devoir, par goût de l'action publique, par amour de leur commune, par attachement à la République, **s'engagent, sans compter leur temps, au service de leurs concitoyens**. Chaque acte d'intimidation, de violence, d'agression commis à l'encontre de l'un ou l'une d'entre eux est une **atteinte intolérable à la démocratie**.

**L'État sait trouver les maires et les élus locaux quand il s'agit d'amortir les tensions et les crises**, qu'elles soient sociales, sanitaires ou sécuritaires, qui traversent notre société. L'État doit répondre présent quand ces mêmes élus deviennent les boucs émissaires ou les exutoires des mécontents, des frustrés, des délinquants.

Ainsi, c'est **l'ensemble des pouvoirs publics**, l'État bien sûr, ses représentants dans nos territoires que sont les préfets ou les sous-préfets, la police, la gendarmerie, et bien entendu la justice, qui doivent être **pleinement mobilisés pour endiguer ce fléau**.



Visite des maires lors du Co le 23 novembre

## L'INDISPENSABLE STATUT DE L'ÉLU

La protection que nous devons aux élus locaux concerne leur intégrité physique mais également les **conditions d'exercice de leurs mandats**.

La professionnalisation des élus locaux appelle désormais la **création d'un véritable statut** de l'élu. Il faut à l'évidence **changer de logiciel**, changer d'échelle. La richesse et la vitalité de notre démocratie locale en dépendent.



Ingères des maires  
2023

## REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Les secrétaires de mairie remplissent des missions multiples qui exigent des **compétences d'une très grande diversité** et désormais, d'une très grande **technicité**. Agents polyvalents, à la fois rédacteurs, juristes, fiscalistes, trésoriers, urbanistes, mais aussi parfois assistantes sociales et conseillers en informatique ou en orientation scolaire, ils sont bien souvent le **premier visage du service public municipal**. Il est donc urgent d'**agir pour répondre au besoin actuel de reconnaissance** de ces agents et **améliorer pour l'avenir l'attractivité de ce métier**.

## RENFORCER L'ARSENAL



**CRÉER UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE LORSQUE LES VIOLENCES SONT COMMISES CONTRE UN ÉLU LOCAL.**



**CETTE AGGRAVATION DES PEINES S'APPLIQUERA ÉGALEMENT POUR LES DÉLITS D'INJURES OU DE DIFFAMATION COMMIS EN LIGNE**



**LE DÉLAI DE PRESCRIPTION DE CES DÉLITS A ÉTÉ PORTE DE TROIS MOIS À UN AN**



**OCTROYER AUTOMATIQUEMENT LA PROTECTION FONCTIONNELLE AUX MAIRES ET À LEURS ADJOINTS VICTIMES DE VIOLENCES, DE MENACES OU D'OUTRAGES**



**RENFORCER L'INFORMATION DES MAIRES SUR LES SUITES JUDICIAIRES DONNÉES AUX INFRACTIONS CONSTATÉES SUR LEUR TERRITOIRE.**

# IL YA URGENCE À PROTÉGER NOS AGRICULTEURS

## REVENUS DES AGRICULTEURS : NOUS DEVONS SANCTUARISER LA MATIÈRE PREMIÈRE AGRICOLE !

EGALIM 1, puis 2, puis 3 ! Si la question du revenu agricole a un petit peu progressé pour certains agriculteurs, **nous sommes encore loin du compte...** Les dispositifs actuels issus de ces lois (**contractualisation, négociation du prix à partir d'indicateurs de coûts de production et sanctuarisation de la matière première agricole dans les négociations**) constituent un socle pour garantir des revenus aux agriculteurs.



EN 2021, SUR 100€ DE DEPENSES ALIMENTAIRES



6,9€ SEULEMENT REVIENNENT AU PRODUCTEUR



Toutefois il convient aujourd'hui de veiller à leur bonne application, à **sanctionner les contournements de la loi**, notamment via des centrales d'achat à l'étranger, et surtout de **rééquilibrer les négociations commerciales à la faveur de celles et ceux qui consacrent leur vie à nous nourrir**. Le gouvernement a récemment annoncé une mission transpartisane sur les négociations commerciales, je ne manquerai pas de l'interpeller régulièrement sur ce sujet, pour défendre les revenus des agriculteurs audois.

## RETRAITES AGRICOLES : PRENDRE EN COMPTE LES 25 MEILLEURES ANNÉES

La loi visant à **calculer la retraite des non-salariés agricoles sur leurs 25 meilleures années de carrière** a été examinée et adoptée par le Sénat le 31 janvier 2023. Attendu depuis 15 ans, ce texte est un **premier pas** pour la profession agricole, indispensable **vers un calcul équitable de la retraite des agriculteurs** par rapport au reste



de la population de notre pays. La profession d'agriculteur était la dernière à calculer la retraite sur l'intégralité d'une carrière et non sur les 25 meilleures années. **Il était indispensable de donner à nos agriculteurs la juste valorisation d'une vie dédiée à l'alimentation de nos concitoyens**. Cette réforme est un **levier puissant de pérennisation de l'activité agricole**. Ce n'est rien moins qu'un élément de construction de notre souveraineté alimentaire ! Il y avait donc urgence à agir.

Je suis ravie que ce texte ait été adopté. L'engagement pris par le Gouvernement doit désormais être tenu.

08

En séance au Sénat le 31 janvier 2023



## REFONDER L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR SE PROTÉGER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique expose nos agriculteurs partout à des **aléas de plus en plus fréquents**, créant des dommages croissants. S'ils se sont dotés d'**outils de gestion des risques** depuis longtemps, ces derniers sont fragilisés par l'ampleur de la recrudescence des **calamités agricoles**.

Le système actuel, reposant sur un pilier assurantiel à promouvoir pour les cultures éligibles et un système d'indemnisation publique pour les cultures non assurables, **n'est plus suffisamment robuste**.

**La loi que nous avons voté en mars 2022 :**



**680 MILLIONS D'EUROS POUR  
FINANCER CETTE RÉFORME**



instaure une **couverture de risque universelle via la solidarité nationale** ;



met en place les **conditions pour la souscription à l'assurance multirisques climatiques**, grâce à une application du règlement "omnibus" (70% de subvention dès 20% de franchise pour un contrat).

## VIGNE : RESTER COMPÉTITIF, À QUEL PRIX ?

Dans l'Aude, la viticulture c'est plus de 2 exploitations sur 3. Elle représente à elle seule 61 % de la valeur de la production agricole en 2019. 2<sup>ème</sup> département d'Occitanie pour la production de vins derrière l'Hérault, l'Aude occupe une place majeure sur le marché national des IGP avec 20 % des volumes.

Mais la viticulture souffre. Covid, inflation, aléas climatiques, réglementation, concurrence espagnole etc... Le compte n'y est pas. Depuis des années nous déposons des **amendements budgétaires pour soutenir la filière** face à ces obstacles toujours plus nombreux :



**allègement de leurs charges**, en exonérant la part patronale des cotisations sociales des salariés



rendre accessible aux travailleurs non-salariés viticulteurs une **exonération de charges**



**déduction fiscale** de l'augmentation des coûts stockés

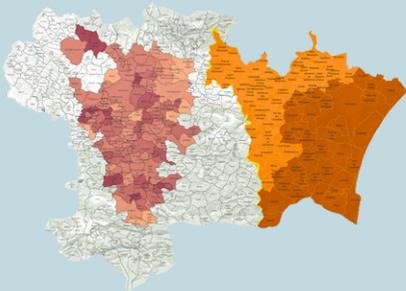
## ENTRE MILDIU & SÉCHERESSE, LA DOUBLE PEINE POUR LES VIGNERONS DE L'AUDE

Jusqu'à 45% de pertes à cause du mildiou et jusqu'à 100% de pertes liées à la sécheresse... Beaucoup de parcelles ont été impactées. Les rendements observés lors du début des vendanges de 2023 sont déjà bien plus bas que ceux du millésime 2022. **Le vignoble audois est donc cette année plus sinistré que jamais**, avec une particularité complexe : celle d'un département coupé en deux aux avaries antagonistes. **Pluie et mildiou à l'ouest, dans les vignobles du Limouxin et du Cabardès, sécheresse importante sur le littoral.**



**20 MILLIONS D'EUROS DANS  
UN FONDS D'URGENCE**

Le Gouvernement a annoncé vouloir mobiliser cette somme pour accompagner les agriculteurs les plus en difficulté de trésorerie, notamment dans le Sud-Ouest.



# MES INTERVENTIONS SUR LES SUJETS AGRI



## **BACTÉRIE "XYLELLA FASTIDIOSA"** **QUESTION ÉCRITE - SEPTEMBRE 2021**

Il est nécessaire de mettre en place un programme d'aide financière pour que les collectivités puissent lutter efficacement contre la Bactérie « Xylella fastidiosa »..

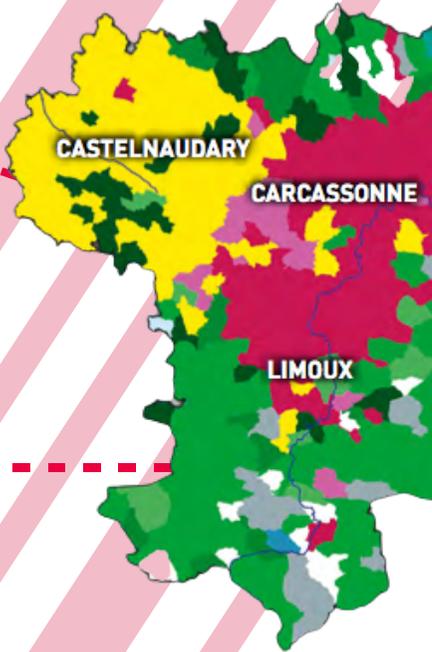
Cette bactérie, présente dans le département de l'Aude et plus particulièrement sur le territoire de l'agglomération de Carcassonne est phytopathogène, transmise et véhiculée par des insectes vecteurs, possède un large spectre de végétaux « hôtes » et peut s'attaquer à plus de 300 espèces végétales



## **DISPOSITIF DE L'ICHN : LE MINISTRE REFUSE DE RÉPONDRE EN SÉANCE - MAI 2021**

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture, dans le contexte actuel de la négociation à enveloppe fermée, quels arbitrages il comptait faire pour financer ces 108

millions d'euros, si bien entendu, il comptait le faire. J'ai également tenu à l'interroger sur les conséquences de la sortie du zonage des zones défavorisées dites simples, ZDS, ayant fait l'objet d'une révision en 2018. En contrepartie, le ministère s'était engagé à accompagner les exploitations qui sortaient du dispositif. Mais depuis rien. Dans l'Aude, dans la Piège, rien, statu quo



## **MOBILISÉE POUR LE LYCÉE AGRICOLE CHARLEMAGNE**

Notre mobilisation a porté ses fruits ! Nous avons obtenu, en 2021, le maintien, pour les deux années scolaires à venir, de la troisième seconde d'Enseignement Général et Technologique au LEGTA de Carcassonne.

Il est conditionné par un recrutement supérieur à 70 élèves. Je suis sûre que, grâce à la nouvelle carte des options, aux conditions d'accueil favorables à un suivi qualitatif des élèves et au savoir-faire des personnels, les collégiens s'inscriront nombreux dans ces

**10** classes.

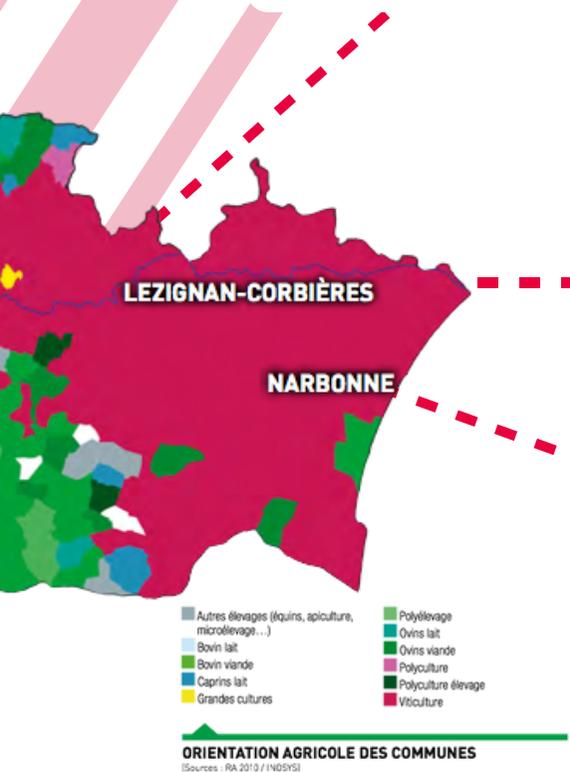




### FERMETURE D'UN DISPOSITIF D'AIDE À L'INVESTISSEMENT EN AGRO-ÉQUIPEMENT

QUESTION ÉCRITE - JANVIER 2021

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture, d'accroître l'enveloppe d'aide à l'investissement en agro-équipement de FranceAgriMer, et de faire bénéficier les entreprises des travaux agricoles des mêmes règles d'éligibilité pour éviter un dumping de tarif de prestations dans les départements.



### BUDGET



### INSUFFISANCE DU BUDGET POUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

QUESTION ÉCRITE - JUILLET 2020

J'ai tenu à interroger le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'insuffisance du budget pour la politique de développement rural. Alors que la crise Covid a souligné la nécessité d'accompagner la transition et la relocalisation des systèmes de production, une baisse de budget irait à l'encontre de cette orientation.



### ACCÈS AUX MESURES DU PLAN DE RELANCE NATIONAL POUR LA FILIÈRE VITICOLE

QUESTION ÉCRITE - JANVIER 2021

Saisie par le Syndicat des Vignerons de l'Aude sur les difficultés d'accès aux mesures de soutien du plan de relance national pour la filière viticole, et en particulier pour les exploitants agricoles ayant choisi le régime du micro-bénéfice agricole comme régime fiscal, j'ai interrogé le Ministre de l'Agriculture.

## ET POUR TOUS LES LYCÉES AGRICOLES DE NOTRE RÉGION

Avec l'ensemble des sénateurs socialistes d'Occitanie et à mon initiative, nous avons interpellé le ministre de l'agriculture sur la suppression de postes et la fermeture de classes dans l'enseignement agricole public annoncée dans la Région Occitanie à la rentrée 2021. Nous avons demandé le réexamen des baisses de dotations pour éviter de fragiliser davantage nos territoires. Nous demandons un moratoire. Porteurs de valeurs, les lycées agricoles doivent conserver les moyens d'être exemplaires en terme de réussite scolaire, vecteurs d'insertion professionnelle et sociale dans nos départements.



# LIGNE AÉRIENNE PARIS-CARCASSONNE : UNE ÉTAPE APRÈS L'AUTRE...

## LE PROJET

Vous êtes nombreux à me demander **où en est l'avancement du projet de ligne aérienne Carcassonne - Paris...** Voilà maintenant plusieurs années que je suis mobilisée, en concertation avec les acteurs locaux, en faveur de la création d'un tel itinéraire. Et nous n'avons pas manqué de **multiplier les actions** :



**COURRIERS AUX MINISTRES ET AUX DIFFÉRENTES INSTANCES CONCERNÉES**



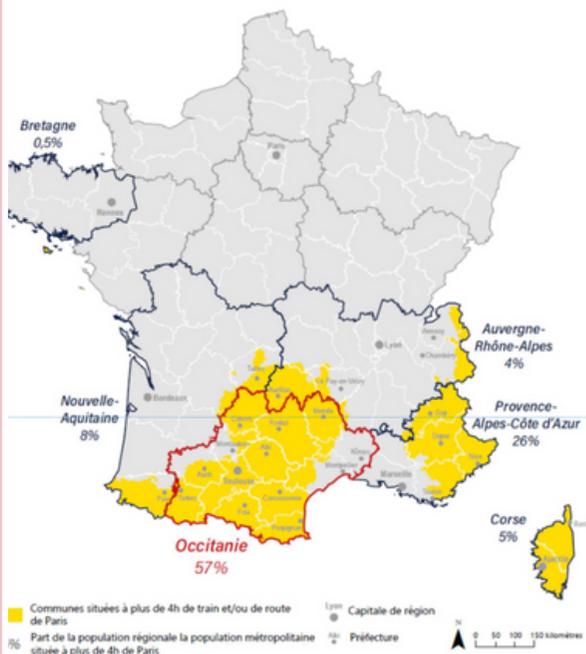
**DÉPLACEMENTS, AU MINISTÈRE DE STRANSPORTS ET À LA DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE**



**INTERVENTIONS DANS L'HÉMICYCLE DU SÉNAT**

Ce projet est une **véritable opportunité pour notre territoire** trop souvent oublié des réseaux de desserte. L'enjeu n'est pas seulement touristique, malgré nos nombreux atouts ! Une telle ligne est en effet indispensable pour **valoriser, soutenir et développer** le monde de l'entreprise carcassonnais !

L'Occitanie représente 57% de la population française située à plus de 4 heures de Paris (avec la LGV Paris-Bordeaux)



Réunion du 15 juin 2023 à la direction générale de l'Aviation civile (DGAC.) J'ai obtenu du ministre des Transports le financement d'une étude de faisabilité. C'est la première fois qu'une telle étude est menée.

12



## L'absence de liaison aérienne entre le territoire de Carcassonne et la capitale a de nombreuses conséquences :

➔ **Notre territoire est enclavé** : le meilleur temps de trajet ferroviaire est de 5 h 15 mn

➔ **Notre territoire est déconnecté** : La connexion aux centres de décision économiques conditionne l'attractivité du territoire, pour la création d'entreprises, l'implantation de filiales, etc.

➔ **Notre territoire est oublié** : Les exemples d'opportunités manquées en raison de l'absence d'une telle ligne sont nombreux : organisation de congrès nationaux, implantations d'entreprises, etc...

➔ **Notre territoire est dépendant** : Le territoire audois est lié au bassin parisien pour l'alimentation de l'économie touristique : Cité, littoral, arrière-pays.

➔ **Pourtant notre territoire est prêt** : aéroport de proximité, desserte autoroutière, facilité d'accès, de stationnement, rapidité des contrôles et d'accès à l'avion : les infrastructures de l'aéroport sont totalement adaptées à l'exploitation d'une telle ligne.



Le 12 octobre 2022 au ministère des transports avec Pascal Chavernac, vice-président de l'Association Coeur d'Occitanie

## LES AVANTAGES D'UNE LIGNE CARCASSONNE - PARIS



UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE POUR L'AUDE ET TOUT LE SUD-EST DE LA HAUTE-GARONNE



UNE MEILLEURE CONNEXION AUX CENTRES DE DECISION ECONOMIQUE



LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET L'IMPLANTATION DE FILIALES



LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME QUALITATIF



LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE ET FLUVIAL



LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME GASTRONOMIQUE, DE L'ENO-TOURISME...



CARCASSONNE VÉRITABLE PORTE D'ENTRÉE DE LA VITRINE SUR LA MÉDITERRANÉE.



L'IRRIGATION DE TOULOUSE À LA MER POUR L'INSTALLATION DE LA POPULATION

# DÉFENDRE LES COMMUNES FORESTIÈRES

## RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE RISQUE INCENDIE

J'ai tenu à être membre de la Commission spéciale qui s'est créée au Sénat en février 2023 sur la **proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie**.

Avec plus de 70 000 hectares brûlés (6 fois plus que la moyenne de ces 10 dernières années), **les incendies de l'été 2022 ont durablement affecté nombre de nos territoires**.

**Notre département audois est coutumier de cette problématique, et nos communes forestières sont régulièrement au front.** Avec le réchauffement climatique, l'intensification et l'extension du risque incendie ne vont cesser de s'accroître dans les décennies à venir.

Il était donc indispensable, pour moi, de travailler à l'amélioration de ce texte issu d'un rapport sénatorial.

J'ai voté **en faveur de ce texte bienvenu et nécessaire pour répondre aux menaces pesant sur nos forêts**, lors de son adoption par le Sénat mais également en CMP.

### chronologie de l'examen du texte

7 février 2023

#### CRÉATION DE LA COMMISSION SPÉCIALE

Le bureau de la commission spéciale a été constitué. Je suis fier d'avoir été désigné vice-président. L'Aude et plus largement l'Occitanie connaissent bien la réalité de la lutte contre les incendies. Je compte bien porter la voix des communes forestières.

28 mars 2023

#### EXAMEN EN COMMISSION

17 mai 2023

#### EXAMEN DU TEXTE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2023

#### PROMULGATION DE LA LOI

Du 2 au 10 mars 2023

#### AUDITIONS

- De l'ONF
- Du GIP ATGeRI
- De la FNCOFOR
- De la FNSPF
- De la Confédération paysanne
- Du CGEDD
- Du CGAER

4 avril 2023

#### ADOPTION DU TEXTE PAR LE SÉNAT

19 juin 2023

#### CMP CONCLUSIVE



## SANS COMMUNE, POINT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Il est indispensable de reconnaître le rôle des communes forestières et de leurs élus dans la prévention et la lutte contre le risque incendies, afin de mieux les associer aux décisions et mesures à prendre.

### OUI LES COMMUNES SONT ESSENTIELLES

Elles créent et entretiennent les équipements indispensables aux pompiers dans la lutte contre les feux : des pistes, des citernes, des zones d'appui aux pompiers. Et ce sont des investissements qui pèsent lourdement sur les finances communales. Chez nous les communes n'ont d'ailleurs pas attendu les ordres venus d'en haut pour investir dans la prévention et les moyens de luttes, et ce depuis plus d'un demi-siècle.

### OUI LES COMMUNES SONT INDISPENSABLES

Avec leurs groupements elles engagent des budgets de plus en plus conséquents dans la mise en oeuvre des politiques de défense contre les incendies, à travers notamment le financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

### OUI LES COMMUNES SONT PRIMORDIALES

Les maires agissent dans le cadre du pouvoir de police que leur a délégué l'État. Ils sont en pleine responsabilité sur ces sujets et en sont d'ailleurs pénalement responsables.

Les obligations légales de débroussaillage, les OLD, figurent en bonne place des responsabilités qu'assument les maires.



**ASSOCIER PLEINEMENT LES ÉLUS DES COMMUNES FORESTIÈRES DANS LA DÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES**



**SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES COMMUNES FORESTIÈRES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ FACE AU FEU.**



**ADAPTER LES DISPOSITIFS AUX ENJEUX CONTEMPORAINS**



### ET L'ÉTAT DANS TOUT ÇA ?

L'État ne peut fuir ses responsabilités en renvoyant la responsabilité de la lutte contre les incendies aux acteurs locaux. La question des moyens financiers et humains qui seront déployés pour renforcer notre politique de prévention et de lutte contre les incendies est donc centrale.

Chaque année lors du vote annuel du budget, avec mon groupe, nous nous opposons à la réduction des moyens du CNPF, de l'ONF, du CEREMA, de l'IGN ou encore de Météo-France. Ces opérateurs sont pourtant le bras armé de l'action de l'Etat et le contenu de cette loi le prouve, car ils sont souvent évoqués comme étant des relais efficaces en matière de politique de prévention et de lutte contre les incendies.

# LUTTER CONTRE LES DESERTS MÉDICAUX

## **UNE FRACTURE SANITAIRE QUI NE CESSE DE S'ACCROÎTRE**

Vous êtes nombreux à avoir souhaité m'alerter sur la fracture sanitaire dont sont victimes les habitants de l'Aude, me demandant d'agir auprès du gouvernement et au sein du Parlement pour permettre d'établir un véritable accès aux soins pour tous. Votre inquiétude, je la partage entièrement. Vos arguments, je les fais miens.

## **PÉNURIE DE MEDECINS ET PROJETS MIS EN PLACE POUR Y REMEDIER**

Environ 11 % de nos concitoyens, soit six millions de personnes, n'ont pas de médecin traitant. C'est le cas également pour 657 000 personnes en affection de longue durée (ALD) pour lesquelles cette question est encore plus vitale. Nos concitoyens ne trouvent pas les rendez-vous nécessaires ou ont peur de ne pas les trouver et de perdre des chances de guérison, les médecins eux voient les listes de patients s'allonger, se retrouvant de plus en plus dans l'obligation d'en refuser, tandis que les élus locaux multiplient les projets pour attirer les médecins.

## **PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE DE L'ACCÈS AUX SOINS**

Et oui il faut, comme vous l'indiquez, prendre en compte la dimension géographique et financière de l'accès aux soins. 30,6% des habitants de l'Aude vivent dans un désert médical lorsqu'il s'agit d'accéder à un ophtalmologue. Mais si l'on prend en compte l'accès aux médecins qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires, ce sont 66,6% des audois qui n'ont pas accès à un médecin.

## **STOP AUX MESURES TIÈDES, PLACE AUX MESURES COERCITIVES**

Non il n'y a pas de réponse miracle. Mais les mesures incitatives ne suffisent plus non plus. Je suis, à titre personnel, favorable à des mesures coercitives comme le conventionnement sélectif des médecins, voire même l'installation forcée. Mais la majorité des élus ne l'est malheureusement pas, ce qui fait que des mesures tièdes sont régulièrement prises, mais qui n'aboutissent pas à résorber la fracture sanitaire...

# RÉSORBER LA FRACTURE SANITAIRE ET PROTÉGER L'HOPITAL PUBLIC

## UNE PROPOSITION DE LOI POUR RÉSORBER LA FRACTURE SANITAIRE

À défaut d'une grande loi santé qui ne vient toujours pas, nous avons, à la suite d'un travail approfondi d'auditions de toutes les parties concernées (représentants des professionnels de santé, des étudiants en médecine, des collectivités locales, des associations de coordination en santé...) fait des propositions concrètes pour, résorber la fracture sanitaire. Notre proposition de loi a malheureusement été rejetée par le Sénat le 8 décembre 2022.

## 1 IRRIGUER NOS TERRITOIRES DE 35 À 40 MÉDECINS GÉNÉRALISTES PAR DÉPARTEMENT



**Nous proposons une année obligatoire de professionnalisation pendant un an, en ambulatoire, c'est à dire auprès d'un médecin superviseur déjà installé en cabinet, en zone sous-dense, pour tous les jeunes médecins à la sortie de leur internat.**

Cette année d'exercice en zone sous dense ne peut se faire qu'en médecine de ville (pas à l'hôpital même à titre dérogatoire) et n'est pas comprise dans l'internat pour que ces jeunes médecins aient un statut spécifique et soient rémunérés à la hauteur de leur travail et de leur investissement.

Il ne s'agit pas de leur faire porter la responsabilité de la situation mais de leur demander de participer à l'effort collectif en reconnaissant en contrepartie cet effort à sa juste valeur. C'est à ces conditions que nous pourrions irriguer nos territoires de 3500 à 4000 médecins en accès direct par an.

## 2 ROMPRE L'ISOLEMENT DES MÉDECINS & RENDRE OBLIGATOIRE L'EXERCICE COORDONNÉ DE LA MÉDECINE DE 1ER RECOURS



**Nous proposons de rendre l'exercice coordonné obligatoire, ainsi que les protocoles de partage des tâches entre le médecin traitant et les autres professionnels de santé.**

## 3 RÉTABLIR L'OBLIGATION DE GARDE DES MÉDECINS LIBÉRAUX



**Nous devons renouer avec une obligation de garde par bassin de vie, mais en concertation avec les professionnels et les établissements de santé**

## DES MESURES CONCRÈTES POUR DÉFENDRE L'HÔPITAL PUBLIC

Notre proposition de loi entend permettre aux établissements publics de santé, dans leur organisation interne, de garantir un nombre minimum de personnels soignants dans les services pour assurer une prise en charge de qualité et de bonnes conditions de travail.

## 1 RATIO PERSONNEL/PATIENTS 5 ANS LA DURÉE DE VALIDITÉ DU RATIO

Le 1er février 2023, le Sénat a adopté notre proposition de loi ! Affaire à suivre à l'Assemblée...

## ET LA LUTTE CONCRÈTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ?

Je suis favorable à l'adoption de mesures contraignantes pour aller plus loin et mettre enfin un terme à la désertification médicale. C'est pourquoi j'ai soutenu l'adoption de mesures fortes au cours de ces trois années :



pour flécher l'installation des médecins généralistes vers les zones où l'offre de soins est insuffisante.



pour obliger l'installation des nouveaux médecins prioritairement dans les zones sous dense



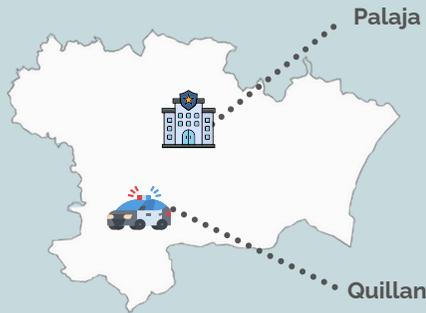
pour ne pas conventionner les nouveaux médecins libéraux qui s'installent dans les zones surdotées

Malheureusement, le gouvernement n'est pas encore prêt à prendre des mesures d'envergure pour sauver nos territoires. Qu'attend-il? La fracture médicale ne cesse de s'accroître. Nos territoires se meurent de cette inertie.

# GENDARMERIES : ON FAIT LE POINT



## L'ANNONCE DES NOUVELLES BRIGADES



À l'horizon 2027, une brigade fixe avec une caserne de 10 militaires sera implantée à Palaja et une brigade mobile de six gendarmes doit rayonner sur le territoire de Quillan.

D'octobre 2020 à 2023 j'ai eu la chance d'être rapporteure du budget de la gendarmerie à la Commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat.



Une chance, car il ne s'agit pas d'un budget ordinaire : derrière les chiffres, c'est le quotidien d'hommes et de femmes qui assurent notre sécurité. Contrôler le budget de la gendarmerie, c'est s'assurer que les casernes et les véhicules sont en bon état. Mais c'est aussi évoquer le besoin de sécurité, exprimé par les habitants mais aussi par les élus de nos territoires.

## ZONAGE POLICE/GENDARMERIE : MES APPORTS AUX PROJETS DE LOI SUR LA SÉCURITÉ

La répartition, le zonage police/gendarmerie a, dans certains territoires, perdu de sa pertinence. Une réforme s'impose, et je suis intervenue au Sénat à plusieurs reprises pour plaider pour plus de souplesse et d'efficacité. Les réformes à venir, quelles qu'elles soient, doivent être menées en étroite concertation, en amont et en aval, avec les associations d'élus locaux afin de réaliser un délicat « travail de dentelle ». Voici un aperçu des divers amendements que j'ai fait adopter :

Il faut rendre obligatoire la consultation des associations départementales des maires (AMF et ARMF) en cas de projet de modification du zonage police/gendarmerie.

Un 2e amendement organise la possibilité, dans les communes de moins de 50 000 habitants, à la demande du maire et sous l'autorité du préfet, de faire intervenir des brigades mobiles de gendarmeries en appui ponctuel aux forces de police nationale.

Un 3e amendement permet d'ouvrir la possibilité à la gendarmerie d'assurer la sécurité publique de communes jusqu'à 50 000 habitants.





## LOI D'ORIENTATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : DES RÉTICENCES...

Nous avons regretté que le texte n'aborde pas des points essentiels comme :

- la présence de l'État sur les territoires ;
- les relations entre sécurité et justice, le continuum de sécurité entre les collectivités et l'État central,
- ou encore la réforme de la police judiciaire.

Nous n'avons pas soutenu l'extension des amendes forfaitaires délictuelles, ni les nouvelles modalités d'accès à l'examen d'officier de police judiciaire.

Nous regrettons le rejet de notre proposition visant à créer une juridiction spécifique pour mieux lutter contre les violences intrafamiliales et conjugales.

## ... MAIS DES MOYENS CONSÉQUENTS POUR LA SÉCURITÉ



**15** MILLIARDS D'EUROS ACCORDÉS  
AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Ces moyens conséquents sont essentiels pour permettre à nos forces de l'ordre, police, gendarmerie, police municipale, d'assurer la tranquillité de nos concitoyens partout sur notre territoire.

## ... ET DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES :

- accessibilité des locaux et des démarches dématérialisées pour les personnes en situation de handicap
- meilleure projection des moyens de sécurité civile sur tout le territoire
- création envisagée d'une seconde base pour les Canadair

**Présentation de mon rapport sur  
le budget 2022 de la gendarmerie**

# RÉSERVISTE, UN ENGAGEMENT QU'IL FAUT RENFORCER

## UNE ASTREINTE RALLONGÉE, EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans un contexte international montrant la nécessité de préparer la France à une meilleure résilience, le président de la République a évoqué dans le cadre de la préparation de la loi de programmation militaire l'objectif de doubler le nombre de réservistes. J'ai fait adopter un dispositif qui permet d'augmenter très sensiblement le nombre de réservistes sous statut militaire de la Garde nationale et ce sans augmentation budgétaire.

## FIN DE CONTRAT, ET APRÈS ?

Beaucoup de réservistes arrivant à la fin de leur contrat de réserve sont encore parfaitement aptes à remplir leurs missions, et accueillent favorablement l'idée d'être appelés à servir si la situation le nécessite. En effet, **leur volonté d'engagement civique ne disparaît pas avec la fin de leur contrat**. C'est pourquoi j'ai souhaité **étendre l'astreinte qui rend les réservistes mobilisables pendant les cinq ans qui suivent la fin de leur contrat d'engagement, si ils le souhaitent**, et uniquement en cas de survenance de troubles graves ou de menaces de troubles graves à l'ordre public. C'est, selon moi, un juste compromis entre volonté des réservistes et nécessité de la réserve.

## COMMENT RENDRE LA RÉSERVE PLUS ATTRACTIVE ?

Quelles actions ou évolutions permettraient de susciter de nouvelles vocations au sein de la réserve opérationnelle et citoyenne ? Déjà il ne faut pas dissuader les candidatures à la réserve. Et pour cela il faut simplifier le processus administratif qui permet d'y servir. Mais cela ne suffit pas pour accroître son attractivité. C'est pour cela que j'ai défendu plusieurs axes lors de l'examen de la loi de programmation militaire au Sénat avant l'été 2023, propositions qui ont pour la plupart été retenues :

→ **Développer les relations des réservistes avec leur employeur privé**, via des partenariats qui vont faciliter l'emploi militaire des salariés réservistes

→ **Augmenter les efforts portés en direction de l'enseignement supérieur**, à la fois **envers les étudiants et envers les établissements d'enseignement concernés** : conventions de partenariat, sensibilisation des chefs d'établissement à la dimension formatrice et au potentiel d'intégration professionnelle que comporte, pour un étudiant, sa participation à la réserve

→ **Envisager la prise en compte de l'appartenance à la réserve pour l'attribution des bourses d'études**



Aider notre armée :

# Comment devenir réserviste

24 000 hommes et femmes ont déjà fait ce choix

## CONDITIONS



être volontaire



être de nationalité française



avoir au moins 17 ans



posséder les aptitudes requises, notamment physiques



avoir effectué la journée Défense et citoyenneté



jouir de ses droits civiques

## PROCÉDURES

1

se rendre sur le site [www.reservistes.defense.gouv.fr](http://www.reservistes.defense.gouv.fr)

2

remplir 3 formulaires en ligne

3

se rendre à un entretien

4

passer une visite médicale

5

signer son contrat de réserve

6

suivre une formation de 13 jours consécutifs

## LA VALEUR IMMATÉRIELLE DES RÉSERVISTES



À dire vrai, le changement à impulser semble **avant tout une affaire de mentalités**, et le travail à mener celui de **faire reconnaître la « valeur immatérielle » des réservistes**.

Il faut **faire comprendre aux employeurs que l'activité au sein de la réserve opérationnelle ouvre un processus gagnant-gagnant** : pour le réserviste bien sûr, qui trouve là un **épanouissement personnel** ; mais aussi pour les employeurs, compte tenu de l'**enrichissement des qualités, compétences et savoir-faire** que les réservistes acquièrent dans leurs missions.

# MAM DE CARCASSONNE : UNE AMBITION AU SERVICE DES MILITAIRES

## LE PROJET

Carcassonne est la principale garnison de la base de défense. Elle représente environ **1 500 personnels du ministère des armées et 600 familles**. Il est indispensable de mettre en place des **services** pour les militaires et leur famille.



La MAM, Maison des Assistantes Maternelles, entend relever ce défi, et répondre aux objectifs du Plan Famille. Il s'agit d'un projet porté par des

conjointes de militaires de la garnison du 3e RPMI, qui a pour ambition de fournir un appui aux familles de la garnison de Carcassonne.

J'ai tenu à apporter tout mon soutien à ce projet, et rencontré à plusieurs reprises le Ministre des Armées et son cabinet. Ils m'ont confirmé la concrétisation du projet, avec des crédits programmés début 2024.



## LE PROJET EN CHIFFRES



**4** POSTES D'ASSISTANTES  
MATERNELLES



**16** ENFANTS QUI POURRONT  
ÊTRE GARDES



**600** FAMILLES CONCERNÉES  
PAR LE PROJET



# SOLDATS BLESSÉS : PRIORITÉ AUX SOINS ET À LA RECONSTRUCTION

« Garantir aux blessés, aux familles, une prise en charge immédiate, durable, adaptée et bienveillante en cas de blessures ou de décès en service. » Tel est le cap fixé par le Président de la République le 13 juillet 2023. Dans cette perspective, **j'ai tenu à être présente lors de la présentation du "Plan d'accompagnement des militaires blessés et de leurs familles" le 10 mai 2023 par la Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.**

Il s'agit de prendre en compte tous les blessés (d'active, de réserve ou anciens combattants), toutes leurs blessures (physiques ou psychiques), tout leur parcours (de l'occurrence de la blessure jusqu'à la réhabilitation) et tous les aspects de leur quotidien (des démarches administratives jusqu'à la situation de leur famille). Clemenceau l'avait dit en son temps : « Ils ont des droits sur nous. » Ce plan en est, je l'espère sincèrement, une nouvelle concrétisation.

## 12 MESURES PHARES

### SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ET LE SUIVI POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX DROITS



**Demande unique pour PMI-Brugnot**, avec possibilité de faire la démarche sur papier ou en ligne, et ambition de simplifier l'expertise afin de la rapprocher d'une expertise unique à terme.

**Instruction automatique du renouvellement** d'une PMI arrivée à échéance sans solliciter une demande formelle.



Mise en place du **site internet Maison numérique des blessés et de leur famille** pour centraliser l'information sur tout le parcours administratif et de reconstruction et donner la possibilité de réaliser toutes les démarches en ligne.



Mise en œuvre d'un **coffre-fort numérique** pour pouvoir déposer, stocker et retrouver les pièces justificatives.



Mise en œuvre du **dispositif de réparation intégrale** pour les militaires blessés du fait d'un évènement de guerre ou lors d'une mission opérationnelle.



Qualification de **maladie professionnelle de certaines pathologies** déclenchées à partir d'un volume ou d'une durée d'activité (ex : sauts en parachute, de plongées sous-marines).

### RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ET LES PARCOURS DANS LA DURÉE

Développer les dispositifs de réhabilitation, en mettant en œuvre **le pôle de réhabilitation de l'Institution nationale des Invalides**, le village des blessés et en ouvrant 10 maisons Athos dont au moins une en Outremer.



Renforcer la **sensibilisation sur le syndrome de stress post-traumatique**, pour les commandants d'unité et les familles.

Enclencher le **financement des prothèses de sport** à but exclusivement sportif et autres équipements sportifs en faveur des titulaires de PMI.



**Faciliter l'attribution de la majoration tierce personne (MTP)** dès que les infirmités pensionnées sont la cause déterminante du besoin d'assistance.

Augmenter la **part des blessés dans les emplois réservés** des forces armées et renforcer l'action de Défense mobilité.



Développer les **dispositifs d'accueil des familles éprouvées** comme les maisons des familles au sein des Hôpitaux d'instruction des armées.

# DES INTERVENTIONS POUR NOTRE DÉPARTEMENT



## LES PETITES COMMUNES RURALES, SEULES FACE À LEURS DIFFICULTÉS FINANCIÈRES INTERVENTION EN SÉANCE - FÉVRIER 2021

Dans la commune de Montgradail dans l'Aude, une grange est en ruines au bord de la route communale : elle doit être détruite. Le devis pour sa démolition s'élève à 25 000 euros. Le propriétaire privé est insolvable.

La commune doit donc se substituer à lui pour organiser et financer cette démolition, alors que son budget annuel est de 100 000 euros. C'est impossible ! L'agence nationale pour l'habitat (ANAH) ne peut aider la commune car il ne s'agit pas d'une habitation ; le département non plus, puisque la commune n'est pas propriétaire du bâtiment. Ce cas n'est pas unique. De nombreux maires, notamment ruraux, rencontrent les mêmes problèmes. La ministre de la cohésion des territoires a déclaré : « Les finances locales ne sont pas en panne et doivent être mobilisées pour la relance ». Jugement bien difficile à entendre pour les petites communes rurales !

Quels dispositifs, quelles aides spécifiques peut-on mobiliser pour aider les communes à gérer ces situations et pour mettre un terme à cet isolement ?



## RECONSTRUCTION DE L'EHPAD DE SAINT-HILAIRE COURRIERS - MARS 2023

Suite aux inondations meurtrières d'octobre 2018, les projets de reconstruction de la maison de santé pluridisciplinaire et de l'EHPAD ont redonné de l'espoir à nos concitoyens.

Cinq ans après, l'inertie a pris le dessus, et les habitants de Saint-Hilaire se sentent oubliés des autorités. Les blocages administratifs sont nombreux et il est difficile pour nous d'y croire encore. Pourquoi une telle inertie ? Pourquoi de tels blocages ? S'agit-il uniquement de problèmes de financement ? L'ARS demandait, pour réduire les coûts, la suppression de l'accueil de jour du projet de reconstruction... L'accueil de jour est pourtant un élément crucial de l'EHPAD, pour maintenir la présence des habitants sur ce territoire, pour maintenir une économie locale, un cœur de vie !

J'ai donc écrit au préfet, au directeur de l'ARS et à la Ministre chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé pour faire avancer ce projet.



## UTILISATION DE LA MARQUE « SUD DE FRANCE »

COURRIER - SEPTEMBRE 2022

Depuis 16 ans, de nombreux vignerons, caves coopératives et négociants utilisent, de façon volontaire, et avec le soutien de la Région, la mention «Sud de France» pour leur communication ainsi que sur les étiquettes des produits qu'ils commercialisent.

Cette bannière, qui apporte de la lisibilité aux consommateurs, fédère largement en région Occitanie car elle permet de gagner de nombreux marchés, notamment à l'export, tout en restant complémentaire aux signes de qualité et d'indication géographique. C'est donc avec sidération que les acteurs de la filière viticole ont appris que près de 7000 vins régionaux ne sont plus autorisés à mentionner la marque «Sud de France» pour le millésime à venir, ainsi que le leur a annoncé Monsieur le Préfet de Région, Etienne Guyot, par une correspondance en date du 19 juillet et confirmée le 25 juillet suivant. Cette décision soudaine interpelle les parlementaires de la Région Occitanie car elle entraîne de lourdes conséquences pour la promotion des produits viti-vinicoles et avec elle, l'image de notre Région et de ses terroirs. Elle annihile tout autant les efforts financiers de la Région, et donc des contribuables, pour conforter la notoriété de cette marque auprès des consommateurs et partenaires. Nous avons donc écrit au Ministre de l'agriculture.



## AVENIR DES CHANTIERS D'INSERTION

COURRIER - SEPTEMBRE 2022

Sur le territoire audois, deux organismes de formation travaillent en partenariat avec les Communes et/ou les Communautés de communes dans l'animation des chantiers d'insertion. Les communes ont l'agrément IAE et, à ce titre, lancent un appel d'offre pour

sélectionner un partenaire qui sera en charge d'animer les situations de travail (encadrant technique), l'accompagnement socio-professionnel ainsi que la formation des bénéficiaires chantier (un jour par mois à la demande de l'Etat). Cette organisation a été établie il y a 22 ans et fonctionne remarquablement bien. Malgré tout une interrogation a été émise par un fonctionnaire du ministère du travail sur le fonctionnement des chantiers d'insertion portés par les Communauté de Communes. Elle se portait sur la délégation du chantier d'insertion à un partenaire, celle-ci est perçue par l'État comme quasi-totale. Cette délégation est-elle illégale?

J'ai immédiatement écrit au Ministre du Travail pour l'alerter. Nous avons en effet huit chantiers d'insertion en très grandes difficultés. Cela représentait 100 personnes impactées dans notre département déjà fortement appauvri. Les chantiers d'insertion créent également de la ressource économique : les communes réalisent des travaux qui ne seraient pas budgétés en temps normal et font appels aux artisans locaux.



## TRAIN ROUGE TOURISTIQUE DU PAYS CATHARE ET DU FENOULLÈDES

COURRIER - FEVRIER 2021

Reconnu comme l'une des activités touristiques incontournables de la région Occitanie, le train rouge a pourtant été menacé en 2021...

La SNCF avait en effet manifesté sa volonté de cesser tout entretien de la voie ferrée Rivesaltes - Caudiès-de-Fenouillède.

Une telle décision était inacceptable compte tenu des efforts consentis depuis des années par l'Etat et les collectivités locales, notamment les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, pour faire de cet outil touristique un moteur de développement de nos territoires autour des déplacements doux intermodaux. J'ai donc écrit au Ministre des Transports afin d'obtenir l'annulation de cette décision lourde de conséquences pour les activités touristiques de nos territoires.

# LA POSTE DANS L'AUDE : UNE PRÉSENCE INDISPENSABLE !



En séance le 4 mai 2023  
pour interroger la ministre

## QUEL FINANCEMENT POUR LE CONTRAT DE PRÉSENCE POSTALE ?

Ce contrat, créé par la loi du 20 mai 2005, permet à La Poste de contribuer à la **mission d'aménagement et de développement du territoire**. Il participe notamment à la mise en place des maisons France services et concourt au **renforcement de l'inclusion numérique**. Il est financé par le fonds postal national de péréquation territoriale, alimenté jusqu'en 2022 par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE. **Or la loi de finances pour 2023 a supprimé la CVAE**. Oui le Gouvernement s'est engagé à compenser cette suppression pour 2023 et 2024. Mais après? Déjà **si la CVAE n'avait pas été supprimée pour 2023, son montant aurait été supérieur** au montant de la compensation perçue.

Concrètement ce fonds sert à **financer la rénovation des locaux**, les associations de **médiation**, les **projets de conversion de bureau**, la réorganisation des services administratifs des agences, l'achat de tablettes, la **lutte contre l'illectronisme**, etc... Alors oui nous avons signé les Contrats de présence postale, dans l'Aude et ailleurs. Ils illustrent notre volonté de **maintenir La Poste comme un service public essentiel à nos concitoyens**. Mais pour le futur nos inquiétudes demeurent.

La ministre Olivia Grégoire m'a assurée qu'en cas de déficit du fonds, il y aurait un **réajustement lors du vote de la dotation annuelle suivante**. Le fonds ne serait ainsi pas mis en péril. J'ai tenu à lui rappeler **ma vigilance pour que les compensations promises par l'Etat soient au rendez-vous**.

## IL FAUT MAINTENIR LES BUREAUX DE POSTE DANS NOTRE DÉPARTEMENT

Je soutiens avec conviction le maintien des bureaux de poste de Bize Minervois et Saint Nazaire d'Aude pour garantir :

- un véritable **service postal de qualité**
- un service de **proximité**
- un **lien social** qui répond **aux besoins de la population**



OUI à la **gratuité de tous les services** à la personne proposés par la Poste !



NON aux **réductions d'heures d'ouverture** !

26

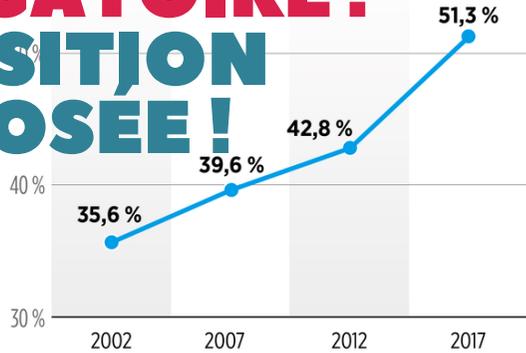


STOP aux **transformations des bureaux de poste en points relais** !



Manifestation le 20 mars 2023 à  
Bize Minervois

# VOTE OBLIGATOIRE : MA PROPOSITION DE LOI DÉPOSÉE !



SOURCE : ELECTIONS.INTERIEUR.GOUV.FR.

LP/INFOGRAPHIE. 3/6/2022.

## LEGISLATIVES : ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSTENTION AU 1ER TOUR

### Proposition de loi

#### Rendre le vote obligatoire

Mme Gisèle JOURDA, MM. André VALLINI, Hussein BOURGI, Mme Nicole BONNEFOY, MM. Gilbert ROGER, Éric KERROUCHE, Patrice JOLY, Mmes Victoire JASMIN, Émilienne POUMIROL, M. Sébastien PLA, Mme Hélène CONWAY-MOURET, M. Jean-Jacques MICHAU, Mme Marie-Pierre MONIER, MM. Hervé GILLÉ, Jean-Claude TISSOT, Mmes Monique LUBIN, Isabelle BRIQUET, MM. Jérôme DURAIN, Joël BIGOT, Mme Catherine CONCONNE, MM. Didier MARIE, Éric JEANSANNETAS et Denis BOUAD, Sénatrices et Sénateurs

Envoyée à la commission des lois

N° 449

2022-2023



www.senat.fr

Cosignée par de nombreux sénateurs de mon groupe, j'ai déposé ma proposition de loi visant à rendre le vote obligatoire en mai 2023 :



**1** UN ARTICLE QUI REND LE VOTE OBLIGATOIRE AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES ET MUNICIPALES

**SANCTIONS**

**1** UN ARTICLE QUI CRÉE UN DISPOSITIF INNOVANT DE SANCTIONS GRADUÉES



**1** UN ARTICLE RELATIF À L'ORGANISATION DU VOTE BLANC

## UNE SANCTION INNOVANTE : LE STAGE DE CITOYENNETÉ !

ETAPE 1



RAPPEL À LA LOI

ETAPE 2



RAPPEL À LA LOI

ETAPE 3



STAGE DE CITOYENNETÉ

ETAPE 4



SI ABSENCE, SANCTION FINANCIÈRE

ETAPE 5



RADIATION DES LISTES ELECTORALES POUR 10 ANS

Sans sanction, même symbolique, ce vote obligatoire ne serait qu'un artifice et n'aurait aucun des effets escomptés. Il convient d'en instaurer une ! **Pour accentuer son caractère éducatif, je l'ai souhaitée innovante et graduée.**



27

# MOBILISÉE CONTRE LA RETRAITE À 64 ANS

## CONTRE L'AVIS DE TOUS...

Contre l'avis des organisations syndicales, et malgré l'opposition des Français – 8 Français sur 10 y sont opposés –, le Gouvernement a souhaité faire reculer l'âge légal de la retraite à 64 ans. Nous nous sommes opposés à une réforme brutale qui va pénaliser en priorité celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt. Au Parlement, dans la rue derrière les organisations syndicales et dans nos territoires nous nous sommes battus pour mettre le gouvernement face à cette responsabilité immense d'abîmer les vies des Françaises et des Français qui galèrent.

## UNE RÉFORME QUI N'ÉTAIT PAS INDISPENSABLE

Aucune urgence n'imposait de repousser l'âge légal de départ à la retraite, la viabilité de notre système de retraites par répartition n'est pas menacée.

Le gouvernement a surtout cherché à financer sa politique de cadeaux fiscaux à une poignée de super riches. Il a fait son choix : faire des économies sur le dos des retraités, des chômeurs, des plus précaires, de tous ceux que nous avons applaudis pendant le confinement.

## UNE RÉFORME QUI PÉNALISE

Le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pénalisera surtout toutes celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, qui souvent occupent des métiers plus pénibles.

Cette réforme va générer un choc de précarité pour les travailleurs seniors. Entre 60 et 64 ans, seulement 35,5 % des Français travaillent, faute notamment d'opportunités professionnelles.



# EN SÉANCE AU SÉNAT



En séance au Sénat  
le 5 mars 2023

## ARTICLE 1 BIS

### LE RETOUR DE LA RETRAITE PAR POINTS

Pourquoi le système par répartition a-t-il été préféré au système par capitalisation ?

D'abord, parce que, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le système par répartition, fondé sur les cotisations, résout les questions de trésorerie et de réserves, particulièrement délicates au lendemain d'une guerre et d'une occupation qui ont ruiné le pays.

Ensuite et surtout, parce que la capitalisation a montré ses risques et défauts. À l'époque, l'inflation va bon train. L'opinion ne croit plus aux rentes nominales, laminées par la hausse des prix. Enfin, on veut dissocier le financement de la protection sociale de placements et de circuits financiers pour le moins incertains. C'est ainsi que le nouveau système s'impose.



## UNE RÉFORME AMBITIEUSE PASSE PAR DES MESURES D'ENVERGURE POUR METTRE UN TERME À CE CHIFFRE CRUEL : À 60 ANS OU 61 ANS, UNE PERSONNE SUR QUATRE EST INACTIVE OU AU CHÔMAGE !



Injustice supplémentaire, dans ces données, les femmes sont particulièrement surreprésentées. Oui, il faut des mesures d'envergure, et non la création d'un simple index. Comment le gouvernement peut-il croire une seule seconde que la solution passera simplement par la responsabilisation des entreprises, sans obligations ni sanctions ?



Manifestation à Carcassonne  
le 19 janvier 2023

Les répercussions de la réforme de 2010, qui décalait l'âge de départ à la retraite à 62 ans sont terribles. Entre 2010 et 2022, on a compté 100 000 allocataires du chômage en plus, âgés de 60 ans et plus. Quelles conséquences pour l'assurance chômage ? Au total, les dépenses d'indemnisation des + de 55 ans ont augmenté de 38 % depuis 2010. Et comme la réforme de l'assurance chômage a modifié les règles d'indemnisation des seniors, la seule chose que le gouvernement a à leur offrir désormais n'est pas le maintien en emploi, mais la précarité, avec pour seul filet de sécurité le RSA.



## INFLATION, HAUSSE DES PRIX, RENTES NOMINALES, PLACEMENTS FINANCIERS INCERTAINS... CELA VOUS RAPPELLE QUELQUE CHOSE ?



## ARTICLE 2

### EMPLOI DES SENIORS

Je suis toujours surprise que l'on aborde le sujet du recul de l'âge légal de départ à la retraite sans

prendre des mesures d'envergure pour résoudre la question de l'emploi des seniors. De telles mesures devraient pourtant être la clé de voûte d'une réforme ambitieuse des retraites, parce qu'elles répondraient à l'urgence sociale du travail et de l'emploi, mais aussi aux enjeux budgétaires.

# DÉPOLLUTION DES SOLS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Cosignée par près de **140 sénateurs** de toutes les sensibilités politiques, j'ai **déposé ma proposition de loi** visant à **refonder la politique de gestion et de protection des sites et sols pollués** le 17 mai 2021 :

## Proposition de loi

Refonder la politique de gestion et de protection des sites et sols pollués

Mme Gisele JOURDA, MM Laurent LAFON, Joël BIGNOT, Mme Marynne CARRÉRE, MM Pascal SAVOIELELLI, Didier MANDELLI, Xavier JACOVELLI, Mmes Sabine VAN HEDDE, Sonia de LA PROVÔTE, M. Jean-Pierre MOGA, Mme Florence LABARRADE, M. Cyril PELLEVAZ, Mme Sophie TALLE-POLUAN, MM. Patrick KANDEL, Jean-Claude TISSOT, Jean-Pierre COSSIGNE, Mme Cathy APOURCAU-POLY, MM. Guillaume GONTHAR, Claude RATNAL, Jérôme DURAN, Sébastien VALLET, Mmes Martine FELLEUX, Nicole BONNEFOY, Patrick DESBARS, Joëlle GARIBAUD-MARTIN, M. Philippe BONNECARRÈRE, Jean Pierre VOGEL, Michel SAVIN, Mme Laurence MULLER-BRIDON, M. Alain CHATILLON, Mme Catherine DOMAS, MM. Joël GUDERBAU, Gérard LONGUET, Hans CABANEL, Mme Sabine CREZEL, M. Jean-Marc TOESCHIN, Mme Catherine DEROUCHE, M. René FÉRAUD, Mme Angèle PIRELLE, MM. Patrick CHAUVET, Ludovic HATE, Jean-François LONGUET, Mmes Brigitte LIEBERER, Viviane LOPEZ, MM. Franck BENOYVILLE, Denis BUCIAD, Mme Marie-Noëlle LEVENANN, MM. Jean-Jacques LOZACH, Olivier JACQUIN, Ruchid TEMAL, Bernard FOURNIER, François VAUGERAND, Mme Emmanuelle PENNOT, M. Patrice JOLY, Mme Catherine BELRHET, M. Christian REDON-SABREAZ, Mme Juliette ARTIGALLAS, Mmes Eric KERRICHOUX, Jean-Luc FICHET, Alain SUFFOURS, Thierry COZIC, Mère LARÈNE, Jean-Pierre SUEUR, Stéphane SAUTFANEL, Mmes Sylvie ROBERT, Marie-Arlette CARLOTTI, M. Sébastien PUA, Mmes Monique LEBIN, Blanche de MARCO, Laurence ROSSIGNOL, MM. Jean-Benoît François BONNOMBE, Mmes Nathalie DELATTRE, Esther BENJASSA, MM. Fabien GÉNÉT, Laurent SCHON, Dany MICHEL HOUILLERETTE, Mmes Patricia SCHLENGER, Marie-Françoise MONIER, M. Maurice ANTYTEL, Dany WATTEBLED, Hervé GILLET, Hussein BOURG, Mme Florence BLATRIX CONTAT, MM. Gilbert ROGER, Franck MONTAIGÉ, Mmes Lina TETUARD, Marie-Claude YARABALLA, M. Hans-Joachim MME Nadia SOLLOGOUR, M. Jean-Jacques RECHAU, Mmes Anne-Catherine LOISEL, Elisabeth DORNEAU, M. Hervé MAURY, Jean-Damien FRETET, Isabelle BRIGUET, Etienne JOSEPH, Hélène CONWAY-ACQUERT, Nassimah DINGAR, MM. Jean-Claude ANGLARS, Guy BENARROCHE, Mmes Michèle BEUVER, M. Jérôme BERNARD MAGNER, Yves DÉTRAHÈRE, Mmes Claudine LEPAGE, Laurence HARRIBEY, M. Eric JEANANNETAS, Michel DAGBERT, André GUILLOU, Olivier CROGOTTE, Jean-Philippe JOLY, Louis LEBASSE, Mme Anne LE HOUSSER, M. Gabriel SALMON, Pascal ALLARD, Victoria LUREL, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Pierre DECOOL, Mmes Raymonde POWERT-MONGE, Estienne POUSSIER, Anick BILLOU, M. Jean-Yves LÉCONTE et Mme Christine BONPANT-DORSAZ.

Sénateurs

Envoyée à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

N° 594  
2020-2021



www.senat.fr

## DES AMENDEMENTS LORS DE LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

Sur 5 amendements adoptés au Sénat, **deux ont été retenus définitivement dans la loi** :



**Poser les principes de la politique nationale de prévention et de gestion des risques** sanitaires et écologiques associés aux sites et sols pollués, de leur dépollution et réhabilitation



**Définir la notion d' « usage » en matière de sites et sols pollués**, pour pouvoir définir le niveau de risque à prendre en compte, le niveau de pollution acceptable et les mesures de dépollution nécessaires

30

UN MANDAT AU SERVICE DE L'AUDE - GISELE JOURDA



**23** ARTICLES :



**1** TITRE QUI CONSACRE UN DROIT À LA PROTECTION DES SOLS



**1** TITRE POUR PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES POLLUTIONS DES SOLS ET LES RISQUES SANITAIRES ET ÉCOLOGIQUES



**1** TITRE POUR MOBILISER LES FRICHES INDUSTRIELLES ET MINIERES DANS UNE DEMARCHE D'AMENAGEMENT DURABLE

## DES AMENDEMENTS LORS DU VOTE DES BUDGETS

Depuis 2020 chaque année lors du vote du budget le **Sénat adopte mes 2 amendements** qui sont par la suite supprimés par l'Assemblée nationale :



**75**

MILLIONS DÉDIÉS À LA CREATION D'UN FONDS NATIONAL DE DÉPOLLUTION ET DE RÉHABILITATION DES SITES ET SOLS POLLUÉS



**50**

MILLIONS POUR FAIRE UN INVENTAIRE DE L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS SITUÉS SUR OU À PROXIMITÉ DE SITES POLLUÉS, ET LE DIAGNOSTIC DE CES SOLS

## MA RÉOLUTION EUROPÉENNE

J'ai rédigé et fait **adopter au Sénat en juillet 2021 une résolution européenne** qui demandait au Gouvernement de **défendre auprès de la Commission européenne l'introduction, dans la législation européenne, de la protection des sols** et la prévention de leur dégradation par des activités industrielles et minières.



Les **jalons d'un véritable droit européen de la protection des sols** doivent être imposés. Et cela doit commencer par un **cartographie européenne des sols pollués** !

Dans ce texte **je dénonce également l'approche sectorielle du cadre réglementaire européen** : il y a les règles sur les déchets, sur les émissions industrielles, sur les installations Seveso etc... Cela empêche **toute mise en œuvre d'une politique globale**.

### APRÈS L'ÉCHEC DE LA DIRECTIVE CADRE DE 2001...

En **2006**, une proposition de **directive européenne permettant d'identifier, de prévenir et de remettre en état les sols pollués** ou dégradés a échoué. Les Etats membres auraient été tenus de **dresser un inventaire** des sites pollués basés sur leur pollution, et de procéder à leur **assainissement**. A cause de son **coût excessif**, 4 pays dont l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont voté contre. **La France s'est abstenue**.

### ... LE PLAN D'ACTION DU PACTE VERT EUROPÉEN

Le plan d'action « **Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols** » a été considéré en **2021** comme un **élément clé du Pacte Vert**. Ce plan comporte un volet consacré à la protection des sols et à la prévention des sites contaminés. Il envisage un **recensement des sites potentiellement contaminés** et des actions pour procéder à leur assainissement. Lors du Conseil environnement du 10 juin 2021, les objectifs de ce plan ont été salués par l'ensemble des États membres.

## LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA PROTECTION DES SOLS PRÉSENTÉE EN JUILLET 2023 !

La Commission européenne a publié, le 5 juillet 2023, une proposition de directive relative à la surveillance et à la résilience des sols. Contient-elle un cadre contraignant, une cartographie des sols pollués, des ressources financières pour la réhabilitation des sols et pour prévenir la contamination ? Malheureusement non. Le texte vise des sols en bonne santé d'ici 2050, sans aucun objectif intermédiaire.

Le texte propose de mettre en place un système d'observation de l'état des sols. Les États-membres sont invités à développer une gestion durable de leurs sols tout en répertoriant ceux qui sont pollués pour que le principe du pollueur-payeur s'applique.

**3** MILLIONS DE SITES EUROPÉENS POLLUÉS  
**50** MILLIARDS D'EUROS / AN POUR L'UNION : C'EST LE COÛT DE LA MAUVAISE SANTÉ DES SOLS  
**340 000** SITES EUROPÉENS POLLUÉS POURRAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉPOLLUTION

Ce texte est lacunaire. Mais il fournit une bonne base pour les indicateurs et les pratiques de gestion durable des sols.

# POUR UNE GESTION DURABLE ET PARTAGÉE DE L'EAU



## UNE MISSION D'INFORMATION

Instaurée à la demande des sénateurs socialistes en février 2023, la mission d'information sur la gestion durable de l'eau a permis d'identifier les failles et incohérences de la politique publique de l'eau menée dans notre pays et a proposé en conséquence des solutions pour faire face au défi de la gestion partagée d'une ressource de plus en plus rare. 53 recommandations visent ainsi à renforcer la capacité de notre modèle de gestion de l'eau à répondre aux défis hydriques, à anticiper avec les acteurs de terrain les bouleversements induits par le changement climatique et à réguler les conflits d'usage.



FIXER DANS LA LOI L'OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE



CONFIER AUX COMITÉS DE BASSIN UNE MISSION DE MÉDIATION DE L'EAU



ENCOURAGER LES COLLECTIVITÉS À METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU



INCITER LES PARTICULIERS AUX ÉCONOMIES D'EAU ET À LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE



RENFORCER L'APPLICATION DU PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR EN AUGMENTANT LES TARIFS DE REDEVANCE POUR LES REJETS INDUSTRIELS



AUGMENTER LA PART DES AIDES PAC ET DES AGENCES DE L'EAU EN FAVEUR DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX



RENFORCER NOS POLITIQUES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE SANITAIRE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE



CLARIFIER RAPIDEMENT LA STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES

# LA FAJOLLE ET COUNOZOULS : JE SOUTIENS LES PROJETS DE RÉSERVE NATURELLE !



## J'ÉCRIS AU MINISTRE

J'ai écrit en septembre 2022 à la Secrétaire d'Etat en charge de l'Écologie pour **apporter mon entier soutien aux projets de réserve naturelle de La Fajolle et de Counozouls**.

Ces communes constituent un réel **cœur de biodiversité** et un **refuge** pour **tout un cortège d'espèces patrimoniales et protégées**, entre milieux aquatiques, humides, forestiers et alpestres.

Il nous faut aujourd'hui **protéger cet équilibre, cet exceptionnel patrimoine**. L'épisode printanier et estival de sécheresse intense prouve qu'il est indispensable de **préserver ce magnifique territoire**. D'où le **besoin d'une réglementation spécifique et de moyens humains dédiés dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées**.

En vertu de la compétence réglementaire de la Ministre, il lui appartient désormais de donner un avis favorable à ces demandes !



## LE PROJET



DE NOMBREUX MILIEUX NATURELS TELS QUE DES FORÊTS (DE FEUILLUS, DE RESINEUX, NATURELLES ET PLANTÉES)



DES ZONES HUMIDES DONT LA TRÈS RARE ET PARTICULIÈRE TOURBIÈRE DITE DE « FONT ROUGE »



DES MILIEUX AQUATIQUES DE GRANDE QUALITÉ



DE NOMBREUSES ESPÈCES PROTÉGÉES VOIRE RARES ET FRAGILES : AMPHIBIENS, REPTILES, OISEAUX, PLANTES, CHIROPTÈRES ETC...

## OBJECTIF ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

En août 2021, la loi Climat et résilience a instauré l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols d'ici 2050. Oui je partage cet objectif de sobriété foncière, mais je dénonce un manque total d'écoute de la part du Gouvernement de la crainte exprimée par les élus locaux, en première ligne, pour la mise en œuvre de cet objectif. C'est pourquoi les sénateurs socialistes ont déposé une proposition de loi afin de mieux accompagner les élus et prendre en compte les diversités locales :



RECRÉER DU DIALOGUE TERRITORIAL

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE QUI DÉCIDERA DES GRANDES ORIENTATIONS & DE LA DÉCLINAISON DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE DANS LES TERRITOIRES



REDONNER DU TEMPS AUX COLLECTIVITÉS POUR ENGAGER CETTE RÉFORME ET PERMETTRE UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES ENJEUX PAR LES CITOYENS.

# MES TRAVAUX AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES & AFFAIRES EUROPÉENNES



Ces accords s'inscrivent dans la stratégie engagée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères visant à moderniser le Quai d'Orsay afin de le rendre plus agile. Ils accords ont pour objet de faciliter, sur la base de la réciprocité, l'accès des membres des familles des agents des missions officielles au marché du travail local, qui s'en trouvent parfois empêchés du fait de leur statut.

**ACCORDS ENTRE LA FRANCE ET LE SÉNÉGAL ET ENTRE LA FRANCE ET LE SRI LANKA**



Le golfe de Guinée concentre tous les défis du développement africain : potentiel économique et ressources naturelles importantes mais inégalités de grande ampleur. Très présente sur les plans diplomatique, culturel et militaire avec ses bases au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Gabon, la France est amenée à réévaluer son positionnement dans la région en raison de la fin de l'intervention Barkhane et de la nécessité de proposer de nouveaux partenariats tout en préservant ses intérêts (économiques, sécuritaires ou plus généralement d'influence).

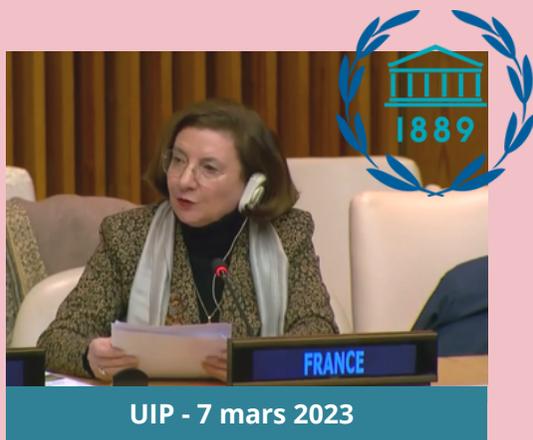
**QUELLE STRATÉGIE FRANÇAISE DANS LE GOLFE DE GUINÉE ?**



## UIP - L'UNION INTER-PARLEMENTAIRE

**POUR LA DÉMOCRATIE. POUR TOUS.**

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle favorise la diplomatie parlementaire et donne aux parlements et aux parlementaires les moyens de promouvoir une gouvernance, des institutions et des valeurs démocratiques, afin de faire ressortir et de répondre aux besoins et aspirations des citoyens. Elle oeuvre pour la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes, l'action climatique et le développement durable grâce au dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire.



**UIP - 7 mars 2023**



Le Partenariat oriental, via ses outils et instruments, a fortement contribué au rapprochement de l'Ukraine, la Moldavie, et la Géorgie avec l'Union européenne. Cette politique de voisinage a permis le renforcement des liens politiques et économiques entre l'UE et ces trois pays ainsi que la modernisation de leur économie, grâce aux accords d'association et de libre-échange conclus.

**MOLDAVIE ET GEORGIE : OÙ EN EST LE PARTENARIAT ORIENTAL ?**



**Routes de la Soie saison 2 !**

Notre rapport propose 14 recommandations pour guider la politique française et européenne vis-vis de la Chine qui s'articulent autour de quatre axes :

1. faire face aux moyens mis en œuvre par la Chine pour déployer sa puissance en Europe,
2. réagir à l'avance technologique prise par la Chine,
3. définir une stratégie géopolitique répondant aux enjeux du XXIe siècle chinois,
4. et enfin trouver le chemin d'une relation commerciale équitable avec la Chine.

**LA FRANCE PEUT-ELLE CONTRIBUER AU RÉVEIL EUROPÉEN DANS UN XXIe SIÈCLE CHINOIS ?**



Nous avons souhaité faire le point sur la situation de ces deux pays du Moyen-Orient, au prisme de leurs rôles respectifs dans la région et de leurs relations bilatérales avec la France. Ils occupent en effet une position stratégique dans l'accès au golfe arabo-persique, au cœur d'une zone de tension (avec l'Iran au Nord et le Yémen au Sud) et de d'évolution des alliances (accords d'Abraham et accord irano-saoudien).

**OMAN ET ÉMIRATS ARABES UNIS AU PRISME DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE AU MOYEN-ORIENT**

# LA CONFÉRENCE POUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Destinée à offrir aux citoyens européens l'occasion de débattre des priorités de l'Union européenne et des défis auxquels elle est confrontée, la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui s'est déroulée de mai 2021 à mai 2022, a été un exercice démocratique inédit. J'ai eu l'honneur de représenter le Sénat et me suis notamment beaucoup impliquée dans le groupe de travail chargé de la politique étrangère de l'Union européenne. Il en est résulté 49 propositions citoyennes réparties en plus de 300 mesures concrètes pour faire évoluer l'Union européenne.



**Conférence pour l'avenir de l'Europe  
21 octobre 2021**

# LE RETOUR DE LA GUERRE



## ET SOUDAIN LA RUSSIE ATTAQUA L'UKRAINE...

Le 24 février 2022 a marqué le retour de la guerre de haute intensité en Europe. Qui aurait pu penser que cela arriverait de nouveau ? Cet affrontement, qui entraîne de lourdes pertes humaines et matérielles, semblait jusqu'alors appartenir à l'Histoire.

Et le conflit dure. Même si l'armée russe voit progressivement ses objectifs militaires contestés, elle parvient néanmoins à maintenir son emprise sur une partie du sud du pays.

### QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Déjà la résurgence de la menace nucléaire, qui met fin à une vision de l'ordre mondial apaisé. Risque-t-on une nouvelle prolifération nucléaire dans les prochaines années à travers le monde ?

Ensuite il faut noter la multiplicité des champs sur lesquels se déroulent les affrontements : terre, air, mer, espace, cyber, mais aussi sur les champs informationnel et électromagnétique.

Relevons également l'importance des forces morales pour tenir dans une telle guerre. La détermination des Ukrainiens joue un rôle majeur dans leur capacité à résister. Et la faiblesse des forces morales de l'armée russe explique en grande partie les difficultés qu'elle rencontre sur le terrain.

L'évolution des menaces nous invite à renforcer le format de nos armées. Sont-elles capables de répondre à tous les types de menaces auxquels la France peut être confrontée ?



## DÉFENSE EUROPÉENNE vs OTAN



Intervention au Sénat sur la défense européenne le 7 décembre 2022

La guerre en Ukraine, mais avant cela la crise sanitaire, les crises économiques et sociales engendrées interrogent : la défense européenne est-elle notre priorité ? N'a-t-on pas intérêt à se serrer sous le « parapluie » américain en renonçant à toute autonomie et à toute obligation en matière de défense ? La plupart des capitales européennes sont prudentes quant à des investissements strictement européens en matière de sécurité et de défense. Et c'est l'autonomie stratégique européenne qui est ainsi affaiblie.

Défendre l'Europe consiste à se projeter : quels sont les défis actuels ? quelles sont nos valeurs communes ? et ainsi quelles doivent être nos stratégies ? Peut-on surmonter nos nuances et nos divergences ? Nous devons faire des choix précis en matière de défense et de sécurité. L'addition des forces des Européens est-elle possible dans ce cadre ?

L'Union européenne est à un moment charnière où sa culture stratégique de défense doit être établie : des réponses communes doivent être apportées par ses Etats-membres autres que « seuls quand on peut, ensemble quand on doit ».

### MA PROPOSITION



LA CRÉATION D'UN COMMANDEMENT EUROPÉEN AU SEIN DE L'OTAN, PARALLÈLEMENT AU COMMANDEMENT INTÉGRÉ EXISTANT

# QUELLE POLITIQUE DE VOISINAGE POUR L'UE ?



En échange de la réalisation de réformes politiques et économiques, le Partenariat oriental offre aux pays :



**DE NOUVELLES RELATIONS CONTRACTUELLES**



**DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE DÉTAILLÉS**



**DES MESURES VISANT À ASSOULIR LE RÉGIME DES VISAS**

## PARTENARIAT ORIENTAL...

Le partenariat oriental est une politique de voisinage de l'Union européenne visant à conclure des accords avec **l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine** et la **Biélorussie**, inauguré le 7 mai 2009 à Prague.

La politique de voisinage de l'UE a été lancée pour **éviter de nouvelles lignes de partage en Europe, promouvoir stabilité et prospérité et pour créer un "cercle d'amis"**, ces Etats formant en fait un **"entre-deux" entre l'UE et la Russie**.

Vous le savez, je me suis fortement mobilisée depuis 2014 pour évaluer et faire des propositions sur le Partenariat avec l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie. La force du partenariat varie d'un pays à l'autre et elle dépend de la rapidité avec laquelle les réformes démocratiques nécessaires sont mises en place par les pays concernés. Où en est-on aujourd'hui ?

## ... OU ELARGISSEMENT DE L'EUROPE ?

Après une décennie de stagnation, l'élargissement est devenu une priorité stratégique pour l'Union européenne. Alors que le processus d'adhésion des Balkans occidentaux est bloqué depuis plus de dix ans, le président du Conseil européen a déclaré en août 2023 que l'Union européenne devait être prête à intégrer de nouveaux membres "d'ici 2030". Actuellement, cinq pays des **Balkans occidentaux** ont obtenu le **statut de candidats à l'adhésion** : la **Macédoine du Nord** en 2005, le **Monténégro** en 2010, la **Serbie** en 2012, **l'Albanie** en 2014 et la **Bosnie-Herzégovine**, en 2022. La lenteur du processus d'adhésion a généré un **sentiment de découragement** parmi les populations locales. Cela a pu créer un **espace propice aux ingérences étrangères**, la Russie, la Chine ou la Turquie ayant renforcé leur influence dans la région.

La guerre en **Ukraine** a remis au premier plan la question de l'élargissement. Après son invasion par la Russie en février 2022, l'Ukraine a officiellement **déposé sa candidature**, suivie par la **Moldavie** et la



**Au Ministère des Affaires étrangères à Chisinau le 25 avril 2023**

### Géorgie.

En juin 2022, le Conseil européen a décidé d'accorder le **statut de candidat à l'Ukraine et à la Moldavie**. Des **efforts de réformes** sont, en revanche, demandés à la **Géorgie**. C'est un geste politique très fort qui a été adressé à la Moldavie, par le Conseil européen en juin dernier, en même temps qu'à l'Ukraine (même si la guerre a justifié cette annonce). Mais ces pays sont-ils prêts ? Je crois malheureusement que ni eux ni l'Europe ne sont prêts à relever un tel défi.

**Renforçons le Partenariat oriental avant de prôner l'élargissement !**

# MES TRAVAUX AU SEIN DE LA DÉLÉGATION OUTRE-MER

## GESTION DES DÉCHETS : LA COTE D'ALERTE EST DÉPASSÉE

Notre mission a pu constater les lacunes et le retard majeur des outre-mer en matière de gestion des déchets. Cette situation place certains territoires en urgence sanitaire et environnementale. La cote d'alerte y est dépassée. Des plans de rattrapage exceptionnels, voire des plans Marshall pour la Guyane et Mayotte, sont indispensables. Des financements et une gouvernance consolidés permettront de prendre le virage d'une économie circulaire réaliste et adaptée aux contraintes propres des territoires ultramarins.

### LE RETARD MAJEUR DES OUTRE-MER

Quelques indicateurs rendent compte de ce décalage complet : taux d'enfouissement écrasant, taux de valorisation faible, valorisation énergétique quasi nulle. De manière générale, les outre-mer souffrent d'un retard massif d'équipements. Hormis à La Réunion, dans les quatre autres DROM, le nombre de déchetteries par habitant est de 2 à 9 fois plus faible que dans l'Hexagone. À Mayotte, la première devrait ouvrir en 2023.

### L'URGENCE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

La collecte déficiente, en particulier dans les quartiers informels, le fléau des dépôts sauvages et le poison lent des anciennes décharges illégales sont autant de dangers pour des territoires fragilisés où des populations n'ont pas toujours accès à l'eau potable. La mission a mis en évidence l'urgence sanitaire à laquelle doivent faire face ces territoires, et tout particulièrement Mayotte et la Guyane. Les maladies favorisées par cette situation sont en particulier la dengue, l'hépatite A, la typhoïde et la leptospirose.

## LA MISSION EN CHIFFRES



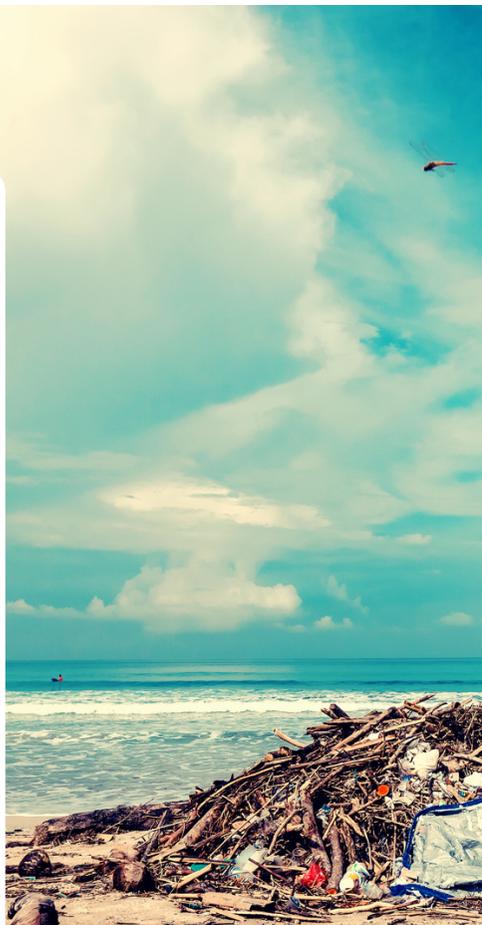
**3** DÉPLACEMENTS À LA RÉUNION, MAYOTTE ET SAINT-PIÈRE-ET-MIQUELON



**6** MOIS DE TRAVAUX, DE RÉUNIONS, DÉPLACEMENTS, AUDITIONS



**160** PERSONNES AUDITIONNÉES, ELUES, SERVICES DE L'ÉTAT, SYNDICATS, ENTREPRISES



## LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE NOTRE RAPPORT

### 1 UNE GOUVERNANCE À SIMPLIFIER



UN OPÉRATEUR UNIQUE PAR TERRITOIRE  
EN CHARGE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS  
MÉNAGERS



FAIRE DE LA CCES UNE VÉRITABLE  
INSTANCE DE COORDINATION ET DE  
PILOTAGE

### 2 FINANCEMENT : RÉINJECTER PRÈS DE 80 M€ / AN



DES PLANS DE RATTRAPAGE  
EXCEPTIONNELS, VOIRE DES PLANS  
MARSHALL POUR MAYOTTE ET LA GUYANE



ÉXONÉRATION DE TGAP PENDANT 5, 7 OU  
10 ANS

### 3 FILIÈRES REP : VERS DES OBLIGATIONS DE RÉSULTAT



EXPÉRIMENTER UN MÉCANISME INCITATIF DE  
PÉNALITÉS POUR LES ÉCO-ORGANISMES  
N'ATTEIGNANT PAS DES OBJECTIFS CHIFFRÉS



ABAISSEUR À 1 TONNE, AU LIEU DE 100, LE  
SEUIL À PARTIR DUQUEL LE COÛT DU  
NETTOIEMENT D'UN DÉPÔT SAUVAGE EST  
PRIS EN CHARGE PAR LES ÉCO-ORGANISMES

### 4 LA COLLECTE : INNOVER POUR ALLER CHERCHER LES GISEMENTS DE DÉCHETS



DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE  
GRATIFICATION DIRECTE DU TRI POUR  
ENCOURAGER LA COLLECTE SÉLECTIVE



HABILITER LES DROM À ADOPTER LEURS  
PROPRIÈS NORMES EN MATIÈRE  
D'INTERDICTION DE MISE SUR LE MARCHÉ,  
DE CONSIGNE OU DE RÉEMPLOI

### 5 PRIORITÉ AUX FILIÈRES LOCALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOUTIEN À LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



OBTENIR L'ADAPTATION DU RÈGLEMENT  
EUROPÉEN SUR LES TRANSFERTS DE DÉCHETS  
AUX CONTRAINTES DES OUTRE-MER



SOUTENIR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE  
DANS LES OUTRE-MER

# MON ÉQUIPE PARLEMENTAIRE

## ENTRE L'AUDE ET LE SÉNAT : LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

J'ai souhaité ouvrir deux permanences, la première à Trèbes, au centre du département, et la seconde à Limoux afin d'être à proximité de ce bassin de vie, proche de la dynamique des territoires ruraux et des zones de haute montagne. Dans le Département comme au Sénat, je me suis entourée d'une équipe à votre écoute.

## MON BLOG, UN ESPACE QUE JE SOUHAITE INTERACTIF

# Gisèle Jourda

## Sénatrice de l'Aude



J'ai souhaité communiquer sur mon activité parlementaire au Sénat et dans le département de l'Aude via un blog, que vous pouvez consulter à l'adresse [www.gisele-jourda.fr](http://www.gisele-jourda.fr). Il relate fidèlement l'ensemble de mes interventions au Sénat, les questions que je pose au Gouvernement, mais également mon travail quotidien sur les dossiers audois.



## AU SÉNAT

VOUS POUVEZ ME CONTACTER AU SÉNAT :

PAR COURRIER : CASIER DE LA POSTE,  
15 RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06

PAR TÉLÉPHONE : 01 42 34 15 31

PAR COURRIEL : [G.JOURDA@SENAT.FR](mailto:g.jourda@senat.fr)



**CLARA ROZENBERG**  
EST MA  
COLLABORATRICE  
PARLEMENTAIRE  
AU SÉNAT.

# VISITER LE SÉNAT

Les débats du Sénat, le plus souvent les mardi, mercredi et jeudi, sont ouverts au public. Pour visiter le Palais du Luxembourg et assister aux séances, contactez-moi par courriel aux adresses :

**G.JOURDA@SENAT.FR**

**PERMANENCE.JOURDA@ORANGE.FR.**



## SUR TWITTER

Twitter me permet de traduire de façon succincte mes interventions ainsi que mes déplacements, qu'il s'agisse de manifestations et de rencontres dans l'Aude ou de déplacements via les Commissions des Affaires étrangères et des Affaires européennes. N'hésitez pas à suivre le compte

**@GiseleJourda !**



## SUR FACEBOOK

Depuis Janvier 2015, je suis également présente sur Facebook via la page **Sénatrice Gisèle Jourda**. Je souhaite par ce biais vous tenir informés en temps réel de mon activité de parlementaire ainsi que de mes déplacements sur le terrain.



## DANS L'AUDE

VOUS POUVEZ ME CONTACTER À MA PERMANENCE PARLEMENTAIRE DE TRÈBES :

PAR COURRIER : 44 ROUTE DE NARBONNE 11800 TRÈBES BP N°11

PAR TÉLÉPHONE : 04 68 24 77 24 ET FAX : 04 68 24 76 74

PAR COURRIEL : PERMANENCE.JOURDA@ORANGE.FR

VOUS POUVEZ ME CONTACTER À MA PERMANENCE PARLEMENTAIRE DE LIMOUX :

PAR COURRIER : 2 ROUTE DE CARCASSONNE 11300 LIMOUX

PAR TÉLÉPHONE : 04 68 31 14 64 ET FAX : 04 68 24 76 74

PAR COURRIEL : BUREAULIMOUXSENAT@ORANGE.FR



**MARIE-THÉRÈSE REYNES**  
EST MA COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE À TRÈBES.



**DOMINIQUE MARTI**  
EST MA COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE À LIMOUX.

